

>>>> Historique, acquis bisontins <<<<  
et franc-comtois sur les transports



**DROIT AUX  
TRANSPORTS  
DES PAUVRES  
UNE LONGUE  
HISTOIRE**



Le droit aux transports collectifs est un des droits fondamentaux reconnu par la loi du 29 juillet 1998.  
"Une nécessité de la vie au même titre que l'accès à l'énergie, au logement....etc."

Voyons l'empressement du Conseil Régional à appliquer ce droit.

<b>1998</b>	<b>2000</b>
<p><b>30 mai</b> : Lettre explicative de AC ! au Président du Conseil Régional, Jean François HUMBERT avec propositions pour TER et Bus. <b>PAS DE SUITE.</b></p> <p><b>29 juillet</b> : la loi contre l'exclusion est votée. Transports : l'art 133 précise "concertation régionale puis tarification spéciale pour les plus démunis"</p> <p><b>1<sup>er</sup> septembre</b> : le Conseil Régional met en place sur 4 lignes de bus (Gy, Gray, Vesoul, Rioz) une réduction de 50 % pour les demandeurs d'emploi quelque soit leur revenu. <b>RIEN A VOIR AVEC LA LOI.</b></p> <p><b>30 novembre</b> : nouvelle lettre d'AC ! à JFH en vue de l'assemblée plénière des 17 et 18 décembre. Nous demandons une concertation puis une tarification pour les plus démunis. <b>PAS DE SUITE.</b></p>	<p><b>1er juillet</b> : lettre de rappel d' AC ! au Conseil Régional.</p> <p><b>1er septembre</b> : le Conseil régional annonce la création du dispositif Mobili TER pour les demandeurs d'emploi en coopération avec l'ANPE; C'est bien, <b>MAIS CA N'A TOUJOURS RIEN À VOIR AVEC LA LOI</b></p>
<p><b>1999</b></p> <p><b>28 septembre</b> : Le Conseil Régional crée Universi TER pour les étudiants et Activi TER pour les salariés. <b>TOUJOURS RIEN POUR LES RMISTES ET FIN DE DROITS.</b></p>	<p><b>2001</b></p> <p><b>2 octobre</b> : nième relance écrite d'AC ! Au Conseil Régional.. Celui-ci va obtenir de nouvelles responsabilités en matière de transports régionaux dès le 01/01/012. <b>OR LE DROIT AUX TRANSPORTS N'EST TOUJOURS PAS APPLIQUÉ.</b></p> <p><b>21 décembre 2001</b> : Vote d'une enveloppe budgétaire de 0.6 millions de Francs en vue d'élargir le dispositif Mobili TER aux personnes les plus démunis. <b>ON SEMBLE À NOUVEAU SUR LA BONNE VOIE.</b></p>
<p><b>27 octobre</b> : Relance d'AC ! en vue de l'assemblée plénière des 16 et 17 décembre.</p> <p><b>17 décembre</b> : "le Conseil Régional décide d'une étude technique et financière sur une tarification attractive pour la population défavorisée de la région". <b>18 MOIS APRÈS, ON SEMBLE SUR LA BONNE VOIE !</b></p>	<p><b>2002</b></p> <p><b>Début mars</b> : le Conseil Régional prend l'engagement de mettre en œuvre l'article 133 de la loi contre les exclusions au plus tard le 30 juin 2002.</p> <p><b>Début juin</b> : le Conseil Régional <u>pourrait</u> accepter le texte suivant : "essai sur RMistes de la CAF de Besançon, un A/R mensuel sur TER avec 75 % de réduction." <b>LE FEUILLETON NE SEMBLE PAS TERMINÉ.</b></p>

**Monsieur le Président, quand déciderez vous de respecter entièrement la loi ?**

Pour mémoire : un exemple parmi d'autres

" Les formidables problèmes posés par la transformation du monopole France Télécom et la mise en place de la concurrence sur les portables ont été réglés en 4 mois " (Déclaration à l'assemblée nationale)

**4 mois pour les uns, 4 ans pour les autres :  
C'EST ÇÀ..... LA FRACTURE SOCIALE.**

(Ça ne vous rappelle rien ?)